



Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin

Téléphone : 04.70.59.01.64

e-mail : st-sylvestre-pragoulin@wanadoo.fr

www.st-sylvestre-pragoulin.com

Suite à la réforme des règles de publicité des actes entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées en séance.

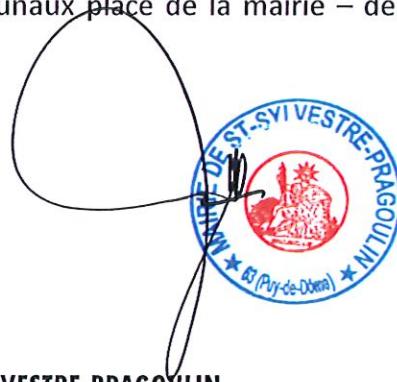
Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Le procès-verbal du 20 novembre 2025 sera consultable dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté soit en décembre 2025 (sur le site internet de la commune et mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie).

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 novembre 2025

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture au public.

- ♦ Délibération n° 2025-52 – Réglementation des boisements – constitution de la commission intercommunale d'aménagement foncier : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2025-53 (+ annexe) – Adhésion au service commun « urbanisme » de Plaine Limagne : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2025-54 (+ annexe) – Modification des statuts de la communauté de communes Plaine Limagne : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2025-55 – Recensement de la population 2026 – recrutement des agents recenseurs : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2025-56 (+ annexe) – Suppression d'un emploi et mise à jour du tableau des effectifs : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2025-57 – Crédit d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2025-58 – Travaux aux logements communaux place de la mairie – dépôt de la déclaration préalable de travaux : **Approuvée**

Liste affichée à Saint-Sylvestre-Pragoulin, le 26 NOV. 2025
Le Maire,
Bernard MANILLERE



Mairie 1 Place de la Mairie 63310 SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
Ouverture du secrétariat au public : lundi de 13 h 30 à 17 h 00 / mardi de 16 h 00 à 18 h 00
mercredi de 08 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 / vendredi de 08 h 00 à 12 h 00